

COMMUNE DE SORIGNY LE CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 19 heures

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire après convocation en date du vingt neuf octobre deux mille quatorze, sous la présidence de M. Alain ESNAULT, Maire,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ESNAULT Alain, GABORIAU Francine, METIVIER Jacqueline, FAUTRERO Jean-Marc, LEROUX Sophie, BOISSEL Annick, ROBIN Antoine, CRON Pierrette, DESILE Christian, GANGNEUX Philippe, BOIS Frédéric, LE FIEF Stéphanie, SOPHIE Delphine, ALLIO Loïc, FREDERICO Lidia, DELAMOTTE Sophie, GALLE Franck

Etaient excusés : GAUVRIT Jean-Christophe, Do ALTO Isabelle

Pouvoirs de GAUVRIT Jean-Christophe à ESNAULT Alain, de Do ALTO Isabelle à GANGNEUX Philippe,

Secrétaire : GANGNEUX Philippe

Nombre de présents	17
Absents ou excusés	02
Nombre de pouvoirs	02
Nombre de votants	19
Vote pour	19

DM n° 137 -

TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :

PAVÉS PUBLICITAIRES ~ BULLETIN MUNICIPAL 2015

(parution en janvier 2016)

Applicables au 1^{er} janvier 2016

DIMENSIONS	COUHT (€)
02.00 x 08.50 cm	42,20
04.20 x 08.50 cm	74,25
02.50 x 18.00 cm	76,40
06.40 x 08.50 cm	84,85
04.00 x 18.00 cm	87,00
05.00 x 18.00 cm	116,70
10.80 x 08.50 cm	111,40
10.80 x 18.00 cm	143,20
Page entière	318,65

Le Maire soussigné certifie
sous sa responsabilité le
caractère exécutoire du
présent acte.

Transmis à la Préfecture
Le

Publié le

10 NOV. 2014

10 NOV. 2014

TVA Au taux normal en vigueur

COMMUNE DE SORIGNY

CIMETIERE Applicables au 1 ^{er} janvier 2015			
CONCESSION	TRADITIONNELLE	Concession 15 ans (2m ²)	101,97 €
		30 ans (2m ²)	149,01 €
		50 ans (2 m ²)	258,30 €
		Superposition 15 ans	33,15 €
	30 ans	52,92 €	
	50 ans	89,40 €	
CREMATISTE	1^{re} urne	15 ans	59,61 €
		30 ans	86,61 €
		50 ans	149,01 €
	Urne supplémentaire	15 ans	33,15 €
		30 ans	52,92 €
		50 ans	89,40 €
COLUMBARIUM	15 ans (1 urne)	347,76 €	
	30 ans (1 urne)	523,29 €	
	15 ans (2 ^e urne)	49,62 €	
	30 ans (2 ^e urne)	59,61 €	
DROIT DE DISPERSION DES CENDRES DANS LE JARDIN DU SOUVENIR		59,61 €	
CAVEAU PROVISOIRE	FORFAIT	19,83 €	
DROIT D'ENFOUISSEMENT		72,84 €	

Le Maire soussigné certifie
sous sa responsabilité le
caractère exécutoire du
présent acte.

Transmis à la Préfecture le

Le

Publié le

10 NOV. 2014

10 NOV. 2014

10 NOV. 2014

COMMUNE DE SORIGNY

LOCATION DE SALLES			
	SALLE DES FETES	SALLE POUR TOUS	SALLE ANCIENS
ASSOCIATION SORIGNOISE			
1 ^{re} utilisation	Gratuit	Gratuit	Gratuit
les suivantes	227.00	Gratuit	Gratuit
½ journée	132.00	--	--
HORS COMMUNE (dont forfait ménage)			
½ journée (6 heures)	526.00	35.00	74.00
1 journée	764.00	59.00	149.00
2 journées	1 100.00	115.00	291.00
COMMUNE			
½ journée (6 heures)	132.00	28.00	58.00
1 journée	269.00	46.00	114.00
2 journées	464.00	91.00	224.00
ACTIVITE COMMERCIALE			
½ journée	351.00	40.00	94.00
1 journée	700.00	69.00	175.00
2 journées	968.00	113.00	283.00
hors commune ajouter le forfait ménage	279.00		
TABLES RONDES	153.00		
DEDIT			
2 mois	132.00		
1 mois	198.00		
CAUTION	1 722.00	114.00	114.00
CHAUFFAGE (par tranche de 6 h)			
De 0 à 6 heures	95.00		
Par 6 h supplémentaires	42.00		
FORFAIT MENAGE COMMUNE	274.00	Fait par l'utilisateur	
REVEILLON			
débit	263.00	---	---
hors commune dont forfait ménage (SF)	1 225.00	115.00	207.00
Commune	547.00	115.00	207.00
Activités commerciales			
Commune	1 401.00	115.00	207.00
hors commune dont forfait ménage (SF)	1 676.00	115.00	207.00
SONORISATION			
Assemblée générale par jour	102.00		
Association (siège à Sorigny)	gratuit		
NB : le matériel n'est ni prêté ni loué pour les fêtes familiales			
PRET DE MATERIEL			
Caution micro	174.00		
Caution 1 micro cravate	292.00		
Caution 1 pied de micro	95.00		
Caution écran de projection	1 144.00		
NB : le matériel n'est ni prêté ni loué pour les fêtes familiales			

Le Maire soussigné certifie
sous sa responsabilité le
caractère exécutoire du
présent acte.

Transmis à la Préfecture
Le

10 NOV 2014
Publié le

10 NOV. 2014

En cas d'utilisation gratuite pour les associations sorignaises, le dédit ne sera pas encaissé.

COMMUNE DE SORIGNY

DIVERS		
ELECTRICITE (PARTICIPATION AUX FRAIS D') à partir d'un bâtiment communal	Par jour ou séance : 11.00 € par ½ journée : 6.00 €	
FOURRIERE (FRAIS DE)	93.40 € dès la capture 10.70 €/jour de frais de pension	
JARDIN (LOCATION DE) 837 m² env l'un La Croix de la DégeSSIère	50.00 € l'an par jardin	
PHOTOCOPIE (la feuille)	Format A 4	0.23 €
	Format A 3	0.34 €
	Entreprises	0.55 €
TELECOPIE (la feuille)	Envoi	
	dans le département	0.66 €
	France métropolitaine	1.28 €
	Etranger	5.10 €
	Réception	0.23 €
FLEURIETTE (LOCATION DE LA PARCELLE DE LA)	période du 1er avril au 31 octobre 1 433.00 €	
MARCHE D'APPROVISIONNEMENT	le mètre/linéaire	
	abonné	0.43 €
	Occasionnel	0.52 €
OCCUPATION DOMAINE COMMUNAL		
Cirque ou manège (hors manifestation associative)	82.80 € par représentation ou par journée	
Terrasse auberge Mairie Terrasse café place de l'église	156.00 € L'année	
Commerce ambulant place M. Gaumont (M. LECLOUX Alain/REY Lionel)	6.20 €/jour (branchement électrique compris)	
Commerce ambulant la Grange Barbier Du lundi au vendredi de 11h à 14h (Mme DABURON)	512.00 €/an	
Commerce ambulant Isoparc 3 jours/semaine 10h30-14h (M. REY Lionel)	450.00 €/an	

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture
Le 10 NOV. 2014
Publié le

10 NOV. 2014



Le Maire,
Alain ESNAULT